



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 004-210400651-20221215-DCM302022-DE

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cruis, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 09/12/2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Félix MOROSO, Maire. Il ouvre la séance à 19h15. Le quorum est atteint.

Étaient présents :		
M. Félix MOROSO	M. Dominique COQUELET	M. Aimé JOURDAN
M. Alain BESSAC	M. Stéphane DERRIVES	Mme. Corinne KÜMMER
M. Jean-Pierre CHABUS	M. Sébastien D'URSO	Mme. Monique QUER
Mme. Joëlle CHAZOT	Mme. Patricia GAMBA	Mme. Carmen TRAMBAUD
M. Robin CHAMBOST		
Absents excusés ayant donné pouvoir :		Absents :
Mme. Pauline MOROSO à M. Stéphane DERRIVES M. Didier ÉGÉA à M. Félix MOROSO		
• Membres en exercice : 15 • Membres présents : 13 • Membres votants : 15		

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT ; Monsieur Jean-Pierre CHABUS a été désigné à l'unanimité et a accepté de remplir ces fonctions.

Délibération n° 30-2022

Déplacement d'une section du Chemin du Pré des Vaches et divisions de parcelles

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal l'avancement du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune.

Vu les promesses de bail emphytéotique signées entre la Société Boralex et la commune de Cruis les 12/04/2015 et 22/03/2022 intéressant une section du Chemin du Pré des Vaches, lieu-dit Gorges du Sastre et les parcelles cadastrées B 369 lieu-dit Font Inchastra, B 411 lieu-dit Jas d'Aubert, B 441 et B 444 lieu-dit Gorges du Sastre ;

Vu le permis de construire accordé par arrêté préfectoral le 01/02/2017, prorogé en vertu de l'article 424-21 du code de l'urbanisme et pour lequel l'ouverture de chantier a été déclarée au 26/10/2022 ;

Considérant que pour assurer la continuité du projet il convient d'effectuer les opérations de divisions parcellaires nécessaires ;

Vu la proposition de plan de division dressé par Pierre Lagarde, Géomètre-expert à Sisteron, transmise à la commune le 21/11/2022 ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur :

- la division des parcelles cadastrées B 369 lieu-dit Font Inchastra, B 411 lieu-dit Jas d'Aubert, B 441 et B 444 lieu-dit Gorges du Sastre ;
- le déplacement d'une section du Chemin du Pré des Vaches, lieu-dit Gorges du Sastre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Donne un avis favorable aux opérations de division des parcelles d'implantation du parc photovoltaïque cadastrées B 369 lieu-dit Font Inchastra, B 411 lieu-dit Jas d'Aubert, B 441 et B 444 lieu-dit Gorges du Sastre ;
- Donne un avis favorable au déplacement d'une section du Chemin du Pré des Vaches, lieu-dit Gorges du Sastre afin de permettre le bornage et la numérotation cadastrale de l'ancien tracé ;
- Dit que le cadastre sera mis en conformité suite à ces opérations ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Félix MOROSO


